



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 Septembre 2019 à 19h00

Présents (11): Mmes Arlette RUIZ, Caroline LECLERC, Françoise GUEMENE, Martine BREMOND, Sandrine FANGUIAIRE, Sylvie CAVALLARO, Mrs Emmanuel HUGOU, Jacques CHAIX, Laurent ETIENNE, Hervé TENSA, Alain THOUROUDE.

Absente excusée (02) : Mrs Bruno CHALLIER, Maurice MATHIEU.

Absents (06): Mmes Karine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI et Mrs Nicolas BERNE, Francis MARUZZOLO, Michel PARME et Jean Marcel VEGLER.

Ouverture de la séance à 19h15 avec 11 membres du CM présents sur 19.

1 – Secrétaire de séance : Mme Arlette RUIZ.

2 – Procurations :

Procuration de Bruno CHALLIER pour Alain THOUROUDE,
Procuration de Maurice MATHIEU pour Arlette RUIZ,

11 Présents, 2 Procurations, 2 Excusés et 6 Absents

Mr le Maire demande de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour pour la mise à disposition de Mme VINCENT Stéphanie agent titulaire de la Commune de Ginasservis pour occuper un poste d'ATSEM.

1-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

3 – Approbation des derniers compte-rendus :

Point ajourné les comptes rendus n'ont pas été distribués.

4 – Vente d'une parcelle à Phélines DP134 devenu AL372 aux époux SIMON pour régularisation de l'occupation du domaine public d'une surface de 28m² :

Mr le Maire précise que les Domaines ont transmis une estimation du foncier. Il propose pour la cession du domaine public occupé depuis au moins 40 ans un montant de 2 000 € soit environ. Les frais de géomètre pour le bornage et les frais de notaire seront intégralement à la charge des propriétaires demandeurs.

2-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

5 – Feu d’artifice du Marché de Noël :

Pour rappel, le Marché de Noël aura lieu cette année sur une seule journée seulement avec une partie semi-nocturne, le Samedi 7 décembre 2019 de 10h à 20h30. Mr le Maire donne la parole à Mr CHAIX. Le feu d’artifice aura lieu pendant le marché de Noël de samedi 7 décembre vers les 18h30 sur le stade municipal accompagné du traditionnel vin chaud de l’amitié offert par la municipalité. Coût du feu d’artifice 4 800 € + prise en charge des repas pour les 2 artificiers.

3-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l’unanimité.

6 – Création de postes d’Adjoints Techniques à temps non complet pour besoin occasionnel :

Suite au départ de deux agents (retraite et mutation) pour répondre à des besoins occasionnels pour satisfaire aux besoins de l’école, il est nécessaire de créer 2 postes d’Adjoints Techniques. Postes créés pour une durée de 3 mois renouvelables une fois.

4-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l’unanimité.

7 – Mise à disposition de Mme Stéphanie VINCENT :

Stéphanie VINCENT est titulaire à la mairie de Ginasservis. Elle est titulaire du concours d’ATSEM. Depuis le départ en retraite et la mutation de deux agentes, la mairie procède au remplacement des deux ATSEM par du personnel contractuel. Cette situation dure depuis bientôt 2 ans et ne peut légalement continuer. La titularisation au poste d’ATSEM ne peut se faire que pour les personnels titulaires du concours d’ATSEM. Dans la perspective d’un recrutement, la mise à disposition de Mme VINCENT peut être assimilable à une mise à l’essai avant mutation. Elle est présente depuis le 30 Aout à l’école pour 3 mois à 34h par semaine, 8h30/jour 4j/semaine et divers temps de ménage. Par convention de mise à disposition, la commune de Saint Julien prend à sa charge la rémunération de Mme VINCENT.

Il est demandé à l’assemblée de voter pour cette mise à disposition ainsi que l’autorisation donnée à monsieur le Maire de signer la convention avec la commune de Ginasservis.

5-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l’unanimité.

8 – Divers

Bilan Eté 2019 :

Saint Julien Plage :

Pour rappel la sécurisation du site et la régulation de la fréquentation passe par la limitation de l’accès au site de Saint Julien Plage. La capacité de stationnement a été limitée à environ 180 véhicules.

Été 2017 : Accès interdits la moitié du temps par application de l’Arrêté Préfectoral ;
Recette environ 19 000 €.

Été 2018 : Aucun jour de fermeture ;
Recette environ 38 500 €.

Été 2019 : Accès Interdits par AP = 9 jours et 7 jours de mauvais temps;
Recette environ 33 500 €.

A noter que sur 2018 et 2019 les Obligations Légales de Débroussaillement la commune à dépenser 10 000 €. Par saison, la collecte des bacs roulants pour les déchets à un coût de l'ordre de 2 000 €

<u>Piscine :</u>	Recettes entrées adultes	2 006 €
	Recettes entrées enfants	975 €
	Cartes d'abonnement	1 318 €
	Soit un total de	4 299 €

Recettes d'une année classique environ 7 500 €

A noter que le petit bain a été fermé en juillet pour absence de surveillant de baignade. Les candidats qui s'étaient engagés se sont désistés aux derniers moments. Cette situation devient préoccupante et engendre des dysfonctionnements qu'il est difficile de solder.

Camping :

Investissement environ 65 000 €, subventions Etat = 26 000 € auxquels il conviendra d'ajouter les fonds de concours de la CCPV.

Presque complet en Août.

Pas de retour de Camping Car Park du côté finances à ce jour, mais pour la saison estivale les recettes devraient s'élever à environ 10 000 € pour la commune.

Les années précédentes en gestion communale c'est environ 6 000 € de recettes.

La communauté de camping-caristes apprécie l'aire de Saint Julien et participe au fonctionnement des commerces.

Chantier Jeunes :

Deux chantiers réalisés, la fin de la cristallisation du rempart sécurisant le risque de chute de pierre et l'entrée du cimetière du Vieux Village en refaisant intégralement la calade. L'année prochaine il y aura une action sur les lavoirs.

Visite de l'église romane par Mr HUGUES de la DRAC :

Demande de conservation de deux tableaux, d'un voire deux autels et du buste d'un saint.

Point sur les procédures au tribunal administratif :

- Budget 2015 = procédure en appel.
- Foyer des jeunes = le tribunal a émis un avis défavorable condamnant la commune sur la forme à cause d'une motivation incomplète mais il ne considère pas illégale la position de la commune vis-à-vis de l'association. Une nouvelle délibération devra être prise en motivant formellement la décision.
- Maison inondées aux Bernes = le 05/07/2019 le tribunal s'est déclaré incompétent pour cette affaire.
- Procédure d'expulsion d'un locataire ne payant pas ses loyers depuis plusieurs années = Ordonnance d'expulsion a été rendue, condamnation à payer environ 8000 €.

Rentrée scolaire :

Mise en place des plannings laborieuse du fait de la nécessité de mettre des accompagnatrices dans les bus pour les maternelles.

Difficultés au niveau des Bus de transports scolaires, il a fallu rappeler les règles de sécurité aux chauffeurs et à certains parents afin qu'il y ait respect des arrêts de bus.
Pas de porte à porte.
Remise en place des tournées Collège et Lycée du soir et du mercredi midi.
248 enfants inscrits à l'école.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire E. HUGOU

